

## Municipalité de Lamarche



Municipalité de Lamarche  
100 rue Principale  
Lamarche, QC G0W 1X0  
[mun.lamarche@ville.lamarche.qc.ca](mailto:mun.lamarche@ville.lamarche.qc.ca)

### Corrections à la résolution 30-02-16

Je soussignée, Fabienne Girard, greffière de la municipalité de Lamarche, corrige la résolution 30-02-16 de la façon suivante :

*À la fin du préambule, j'ajoute les attendus suivants :*

**ATTENDU QUE** le conseil adopté le règlement #441 le 7 décembre 2015;

**ATTENDU QU'IL** y a lieu de modifier l'article 2 de ce règlement; ».

*Remplace les articles 1 à 4 de la résolution par :*

L'article 2 du règlement no. 441 est remplacé par le suivant :

### « ARTICLE 2

*Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 14 200\$ pour les fins du présent règlement et à emprunter un montant de 14 200\$ sur une période de 5 ans. ».*

FAIT ET SIGNÉ à la municipalité de Lamarche, ce 2016-02-02.

  
Fabienne Girard greffière et D.G.  
Municipalité de Lamarche

## Municipalité de Lamarche

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LAMARCHE  
MRC LAC-SAINT-JEAN EST

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Lamarche tenue le jeudi 11 février 2016 à 10 H 00 à la Mairie de Lamarche sous la présidence de Monsieur Gilbert Savard, maire, et à laquelle il y avait quorum légal.

### **SONT PRÉSENTS :**

Messieurs les conseillers, Réjean Savinsky, Roland Bélanger et Réjean Gagnon

Mme la conseillère Doris Pruneau

### **EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :**

Madame Fabienne Girard, directrice générale

**ABSENCES :** M. le conseiller Jean-Luc Savinsky et Mme la conseillère Lyne Bolduc

### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 10 H 00 par M. Gilbert Savard, maire.

42-02-16

### **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR M.** le conseiller Réjean Gagnon  
**APPUYÉ PAR M.** le conseiller Réjean Savinsky

### **ET RÉSOLU**

D'adopter l'ordre du jour, tel que reçu et lu.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **ORDRE DU JOUR**

1. *Mot de bienvenue et ouverture de la séance*
2. *Lecture et adoption de l'ordre du jour et de l'avis de convocation*
3. **RÉSOLUTIONS**
  - 3.1 *Amendement de la résolution numéro 28-02-16 intitulé «Projet TPI pour l'entretien des chemins»*
4. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
5. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

43-02-16

### **3.1 AMENDEMENT DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 28-02-16 INTITULÉ «PROJET TPI POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS»**

## **Municipalité de Lamarche**

**CONSIDÉRANT** QUE la MRC de Lac St-Jean-Est offre un programme de subvention pour des chemins situés sur les terres publiques intramunicipales;

**CONSIDÉRANT** QUE l'association de propriétaires pour les secteurs du Lac Rémi, Lac Miquet, Chemin de la pointe d'Appel ont déposé des demandes pour améliorer ces parties de chemins;

**CONSIDÉRANT** QUE la municipalité de Lamarche souhaite déposer une demande de projets pour la réfection de ces chemins du domaine de l'état;

### **EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Roland Bélanger  
**APPUYÉ PAR** Mme Doris Pruneau

### **ET RÉSOLU**

**D' la directrice générale à déposer une demande de projet au «Programme de réfection des chemins de villégiature construits sur les terres publiques intramunicipales», pour les chemins :**

- Du lac Miquet pour un montant de 12 000\$
- Du Lac Rémi pour un montant de 5 000\$
- Chemin de la Pointe d'Appel pour un montant de 5 000\$

**QUE** la municipalité s'engage à assumer les dépassements de coûts s'il y a lieu.

**QUE** la municipalité de Lamarche s'engage à maintenir ces chemins en bon état.

**QUE** la municipalité de Lamarche demande des offres de services auprès de «Excavation MJ» «Les Entreprises Forestières Lachance» et «Les Entreprises Fortin Labrecque» afin d'effectuer ces travaux pour un montant de 22 000\$ plus les taxes et que le professionnel au dossier sera M. Stéphane Prescott des Forestiers du Lac.

**Que** l'approbation de ces travaux soient conditionnels à l'obtention de la subvention au programme TPI de la MRC de Lac St-Jean-Est.

**QUE** le poste budgétaire 02 320 522 soit imputé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

M. le maire, Gilbert Savard, invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions.

#### **44-02-16 5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Les points à l'ordre du jour étant épuisés,

### **EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** M. le conseiller Réjean Gagnon  
**ET APPUYÉ PAR** M. le conseiller Réjean Savinsky

## Municipalité de Lamarche

### ET RÉSOLU

QUE la séance soit levée, il est 10 H 05

Je, soussigné Gilbert Savard, maire de la municipalité de Lamarche ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui sont contenues.



---

M. Gilbert Savard, maire



---

Mme Fabienne Girard d.g.